Référent en santé et sécurité au travail

FINALITE:

Répondre à la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 qui a introduit l'article LA644-1 du Code du travail qui impose à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

MODALITES:

Effectif: 6 personnes maximum. Durée: 1 à 3 jours.

NOTRE DEMARCHE:

Alternance de méthodes pédagogiques dites affirmatives (exercices et travaux pratiques, exposé et méthode mnémonique) et actives (formation - action).

INTERVENANT:

IPRP enregistré auprès de la DIRECCTE Centre. Référent sécurité auprès de groupes industriels.

CONTRÔLE QUALITE:

Notre programme de formation est conforme aux exigences du Code du travail. Afin de contrôler les connaissances acquises lors de la formation, un questionnaire théorique est instauré en fin de formation.



AVESTAS

Formations, Conseil, Vérifications
réglementaires
51 rue Blanche de Castille
37 300 Joué-lès-Tours
06 11 68 59 69
o.lesur@avestas.fr

www.avestas.fr



La fonction de Référent en santé et sécurité au travail.

Mettre en œuvre et suivre une démarche de prévention des risques. Identifier et évaluer les risques professionnels. Savoir utiliser les documents et outils à disposition pour mener à bien sa mission. Proposer des mesures de prévention et accompagner leur mise en œuvre.

Les enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels.

Les indicateurs statistiques. Définitions des accidents de travail et des maladies Professionnelles. Les statistiques AT/MP. La déclaration des accidents et des maladies Professionnelles. L'aspect humain et économique des accidents du travail.

Les acteurs internes et externes de la prévention.

Les notions de législation et de règlementation en matière de sécurité et de conditions de travail.

Construire une démarche de prévention.

Indicateurs en santé et sécurité. Objectifs de sécurité. Référentiels en Management de la Santé et de la Sécurité au Travail : OHSAS 18001, MASE...

Animer et communiquer au quotidien sur la sécurité.

Savoir sensibiliser le personnel à la sécurité. Communiquer en sécurité. Règlement intérieur et respect. Impliquer et faire adhérer les collaborateurs. Sources d'informations en santé et en sécurité.

Registres, documents obligatoires.

L'évaluation des risques et le document unique.

Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

Organiser l'accueil et la formation des nouveaux. Connaître et organiser l'ensemble des formations sécurité obligatoires.

Analyse des accidents du travail et maladies professionnelles.

Conformité réglementaire des installations et équipements.

Gestion des entreprises extérieures.

Les risques d'interférences avec les entreprises extérieures. Les documents pour l'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention, PPSPS, protocole de sécurité, permis de feu...